

International

SORTIR L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'IMPASSE : POUR UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE RENOUVELÉE

Matthieu Gautier

26/05/2025

L'aide publique au développement reste marquée par des logiques verticales et postcoloniales. Matthieu Gautier, président de l'ONG franco-sénégalaise Futur au Présent – International, appelle à une refonte profonde de cette solidarité. Il propose de décoloniser l'APD pour en faire un véritable outil de coopération. L'objectif : donner aux pays partenaires les moyens de construire leurs propres politiques, dans un cadre multilatéral fondé sur l'égalité et la confiance.

Depuis plusieurs semaines et dans un contexte caractérisé par le retour de Donald Trump au pouvoir, les tribunes fleurissent pour défendre l'aide publique au développement (APD) contre ses contempteurs, alors qu'une partie de la droite et des extrêmes droites occidentales remettent en cause son existence et ses projets. L'un des problèmes majeurs posés par les soutiens de l'APD porte sur les arguments invoqués qui répondent et reprennent tous, peu ou prou, la matrice idéologique néolibérale convoqué par l'extrême droite.

L'APD doit être conservée, car elle rapporte plus d'argent qu'elle n'en coûte, et parce qu'elle fait travailler les entreprises françaises, et plus largement occidentales, dans le monde entier – c'est l'argument économique.

Elle doit également être maintenue, car elle permet de défendre les intérêts de la France (ou de l'Occident) et de porter ses priorités sur la scène internationale – c'est l'argument diplomatique.

Elle doit enfin être soutenue, car elle permet de stabiliser les régions traversées par les plus graves crises humanitaires, et d'y contenir les populations, dans l'espoir d'éviter des conflits ou des vagues migratoires susceptibles de déstabiliser l'Europe – c'est l'argument sécuritaire.

Or, défendre l'APD uniquement au nom de ses retombées économiques, diplomatiques ou

sécuritaires revient à abandonner ce qui devrait en constituer le cœur : un engagement solidaire structuré autour de la justice sociale, de la souveraineté des peuples et de la dignité humaine. C'est précisément cette matrice idéologique que cette note propose de remettre au centre du débat. Car ces confusions – loin d'être fortuites ou innocentes – structurent depuis longtemps les tensions internes à l'APD. Comme le questionnait déjà très bien Pierre Jacquet en 2006 dans la revue *Politique étrangère* : l'APD est-elle « une politique à objet unique mais aux objectifs multiples¹ » qui oscille entre « aide aux intérêts stratégiques nationaux des donateurs, aide à une politique de croissance et de redistribution, et aide à la diffusion d'une bonne gouvernance » ? C'est dans ce flou originel que se nichent en partie les contradictions actuelles.

Et si la séquence politique et géopolitique actuelle invitait justement à repenser l'ADN de l'aide publique au développement et à revenir à ce qui devrait être sa mission principale : constituer un mécanisme de solidarité universel vecteur de justice sociale ? Ne serait-il pas temps, une bonne fois pour toutes, de s'accorder sur le plus petit dénominateur commun idéologique entre pays industrialisés et ceux en voie de développement ? De concevoir un instrument de redistribution fondé sur une matrice idéologique « propre » – expurgée de tout soupçon d'impérialisme ou d'assistanat – et capable de redonner du sens à la coopération internationale ? Une coopération pensée comme un pont entre les nations et les peuples du Nord et du Sud, non pour effacer leur histoire, mais pour en faire un levier de transformation partagée face aux défis globaux qui transcendent les frontières. Et au fond, posons la question sans détour : est-ce vraiment un gros mot, aujourd'hui, que d'affirmer que les pays les plus riches – et en particulier les pays occidentaux – ont une dette morale envers les plus pauvres ? Un devoir né de plusieurs siècles d'exploitation des terres, des hommes et des âmes, et d'un processus de décolonisation aussi inachevé qu'insincère.

Enfin, construire des fondations idéologiques solides et partagées entre pays donateurs et pays récipiendaires de l'APD permettrait de sacraliser un système de justice sociale universel et multilatéral, à l'abri des soubresauts inhérents à la vie politique et aux alternances électorales. C'est en érigeant l'APD en outil systémique et systématique de redistribution monétaire entre pays riches et pays pauvres que l'on garantirait sa pérennité, en cessant de traiter cette politique comme une simple variable d'ajustement budgétaire lors des crises. Il s'agit de revenir à l'esprit de la recommandation formulée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1970. Celui-ci appelait à considérer l'APD comme une obligation morale du Nord envers le Sud, et à instaurer un nouveau paradigme – celui de la redistribution – à travers la mise en place d'une forme d'impôt international, avec pour objectif que les pays donateurs y consacrent environ 0,7% de leur PIB. Mais cet engagement chiffré ne saurait suffire. Il est tout aussi nécessaire de construire les conditions d'un véritable dialogue multilatéral, afin que l'APD se transforme en mécanisme de justice sociale garanti par le droit international, au service de la défense des droits sociaux fondamentaux, de

l'autonomisation et de l'épanouissement des peuples les plus vulnérables.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Une autre matrice idéologique : décoloniser l'APD

L'APD est d'abord un mécanisme de solidarité entre pays riches et pays pauvres, et non un outil placé au service de la diplomatie économique des pays du Nord. Ceux-ci portent une responsabilité historique immense, héritée de l'histoire coloniale et esclavagiste, envers les pays les plus pauvres. Convoquer des arguments économiques ou de souveraineté pour défendre l'APD apparaît non seulement insuffisant du point de vue rhétorique – car cela revient à défendre des principes repris dans certains discours politiquement douteux –, mais contribue également à inscrire le logiciel de l'APD dans un cadre néocolonial et impérialiste, là même où elle devrait être envisagée comme un mécanisme de redistribution planétaire : un levier de justice sociale globale.

Il faut à tout prix lutter contre le discours porté par Donald Trump et les différents leaders d'extrême droite occidentaux, pour lesquels – comme le rappelle Pierre Micheletti² – l'aide internationale doit être entièrement subordonnée aux intérêts économiques et stratégiques du pays qu'ils gouvernent. L'APD est un devoir de solidarité internationale, qui engage les pays les plus riches vis-à-vis des pays les plus pauvres. Il faut donc décoloniser l'APD, ce qui implique de repenser sa gouvernance, ses usages, et les représentations qui y sont attachées.

La chasse aux sorcières « wokistes » menée par les courants réactionnaires à travers le monde ne doit ni intimider ni empêcher les progressistes de porter haut et fort les idées d'un monde débarrassé des inégalités systémiques, lesquelles façonnent nos interactions et notre système de valeurs. Il existe bel et bien aujourd'hui un discours profondément obscène, qui prétend que les pauvres le sont par simple volonté, que les minorités discriminées représentent une menace existentielle, et que les rapports de domination se justifient par une forme de force naturelle, issue d'une supposée supériorité morale d'où découleraient richesse et puissance. Portée par la nouvelle « internationale réactionnaire³ », dans le sillage de l'élection de Donald Trump, réunissant des courants alliés malgré leurs divergences – les ultraconservateurs chrétiens, les nationaux-

populistes et les techno-libertariens –, cette offensive idéologique vise à imposer l'autoritarisme, le climatoscepticisme et le repli identitaire pour voir l'avènement d'une société nouvelle qui renoue avec la restauration de l'ordre ancien pré-révolutionnaire, traditionnel et religieux (les ultraconservateurs chrétiens), préserve les avantages patriarcaux et raciaux du monde d'hier (les nationaux-populistes), et crée une aristocratie techno-futuriste dans un monde néo-darwinien (les transhumanistes techno-libertariens).

Dans le champ de la solidarité internationale, cela se traduit par la dénonciation systématique de toutes les politiques de soutien aux dispositifs d'inclusion et de défense des minorités sexuelles, religieuses et d'émancipation des femmes, de tous les programmes liés à la transition écologique et, enfin, plus globalement, à l'idée même de soutenir des populations qui ne sont pas situées dans la même famille « civilisationnelle ». Il ne faut donc pas répondre point par point à ces discours réactionnaires, mais davantage gagner la bataille des idées auprès de l'opinion, en changeant de paradigme et de récit, en imposant les thématiques progressistes et la défense d'une société plus égalitaire et plus juste, où l'ambition doit être le partage de la richesse, la lutte contre la pauvreté et le droit à l'épanouissement de tout un chacun ; en clair, la défense et la garantie d'accès aux droits sociaux fondamentaux ; en bref, la concrétisation des idéaux des Lumières traduits par tous les grands textes internationaux.

Pour ce faire, il faut cesser de voir l'APD comme un outil au service de la puissance. Dès à présent, il nous faut penser la décolonisation de l'APD, en explicitant la « subsistance de rapports de domination entre l'Occident et ses anciennes colonies, des décennies après leurs indépendances⁴ ». Cela nécessite d'en exposer clairement les implications concrètes, en décrivant les dérives et les réalités socio-économiques qu'elle recouvre, notamment dans les pays en voie de développement : des États fragilisés sur les plans politique et social, des économies moribondes et inégalitaires, des services publics réduits à leur portion congrue, et des populations souvent contraintes à la débrouille, au clientélisme ou à l'exil.

Comment ne pas voir que l'APD s'inscrit aussi dans cette réalité et perpétue, d'une certaine manière, les mécanismes de domination qui façonnent encore aujourd'hui les relations entre pays du Nord et pays du Sud, héritées de la colonisation ? Comment ne pas voir que l'APD participe à l'appui de ce que Bayart nomme les États « rhizomes » postcoloniaux⁵, dans lesquels normes et allégeances s'entrelacent au gré des opportunités économiques, entre un « pays légal » – interlocuteur des bailleurs de fonds, des institutions et des chancelleries occidentales – et un « pays réel », organisé autour de logiques clientélistes, gravitant autour du détenteur de la magistrature suprême ?

Comment ne pas comprendre, aujourd'hui, que l'APD fait également partie du problème et qu'elle contribue, dans sa forme actuelle, au rejet massif exprimé par exemple par les courants « néo-souverainistes » africains à l'égard des pays occidentaux ? Au lieu de se contenter d'expliquer ce rejet par le prisme de l'ingratitude – comme l'a fait Emmanuel Macron le 6 janvier dernier en dénonçant l'attitude de certains pays ouest-africains envers la France –, les dirigeants politiques occidentaux devraient écouter et tirer les leçons des propos d'Achille Mbembe, qui y voit plutôt les « derniers soubresauts de la longue agonie [...] de la décolonisation incomplète⁶ ».

Le philosophe camerounais voit ainsi, dans les différentes prises de pouvoir au Mali, au Niger, au Burkina Faso et – dans une moindre mesure – dans l'arrivée au pouvoir de Faye et Sonko au Sénégal, « la fin inéluctable d'un cycle qui, entamé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, aura duré près d'un siècle ». Comme l'explique Mbembe, ce rejet de la France – et plus largement de l'Occident – ne doit pas être analysé comme le point d'origine de ces mouvements néo-souverainistes africains, mais bien comme l'une des conséquences d'un tournant historique majeur, qui voit de nombreux pays africains opérer un pivot stratégique : un recentrage dans un mouvement aussi « inédit et périlleux » qu'implacable, sur fond de modernité – réveil technologique, influence des diasporas, dynamiques de mobilité et réappropriation de modèles de développement ancrés dans les traditions locales – et de contestation de l'ordre politico-institutionnel. Ces courants néo-souverainistes, héritiers qualifiés de « frelatés » par Mbembé des mouvements anticolonialistes et panafricains, se construisent principalement en opposition aux idéaux de démocratie, de droits humains et de conscience universelle. Ils considèrent qu'il faut expulser de manière radicale les anciennes puissances coloniales de toutes les sphères – politiques, sociales et économiques – et, avec elles, les valeurs, les idéaux, mais aussi les outils de domination qui les accompagnent, parmi lesquels le franc CFA ou encore l'Agence française de développement, considérée comme étant le bras armé de l'aide publique au développement.

Comment, dès lors, ne pas comprendre qu'une partie du salut de l'APD – et, à travers elle, celui des relations entre les anciennes puissances coloniales et les pays colonisés – passera par une refonte radicale du cadre de coopération, qui n'a pas réellement évolué depuis sa création ?

Décoloniser l'APD passe donc par la construction conjointe et égalitaire d'une nouvelle gouvernance de coopération, affranchie de tout soupçon de domination, et capable de réhabiliter le multilatéralisme ainsi que la force émancipatrice de la recherche d'un universel partagé. Et pour cela, il ne suffira pas de créer un cadre de coopération décolonisé : il faudra aussi mobiliser les moyens nécessaires pour permettre la mise en œuvre de véritables politiques publiques dans les pays les plus pauvres, sur le moyen et le long terme, à l'abri des conjonctures politiques ou des contingences économiques passagères.

Gagner la bataille idéologique, c'est aujourd'hui faire triompher les idéaux de justice sociale et d'universalisme face à deux blocs antagonistes : d'un côté, les chantres du repli sur soi et de la haine de l'autre, portés par les nouvelles internationales réactionnaires du Nord ; de l'autre, les mouvements néo-souverainistes de certains pays du Sud, qui instrumentalisent la critique du colonialisme pour rejeter en bloc toute forme de coopération, voire de démocratie.

Entre ces deux pôles, il devient urgent de réaffirmer une troisième voie : celle d'un multilatéralisme décolonisé, solidaire et exigeant. Mais pour que ce projet ne reste pas un simple horizon éthique, il faut en défendre les fondations concrètes : une réforme ambitieuse du système actuel, capable de créer une véritable politique publique de développement internationale, dotée d'un financement pérenne, au service des populations les plus vulnérables. Un instrument à la hauteur des enjeux climatiques, sociaux et économiques du XXI^e siècle, garantissant enfin l'accès effectif aux droits sociaux fondamentaux.

Donner aux pays pauvres les moyens de construire leurs politiques

Philippe Sassier, dans son essai *Du bon usage des pauvres*⁷, s'interroge sur l'impact réel des politiques de résorption de la pauvreté à travers l'histoire. Selon lui, l'un des principaux échecs de ces politiques est d'avoir contribué à faire des pauvres non pas des sujets de droit, mais des victimes – et des variables d'ajustement – des gouvernants, lesquels ont en réalité toujours cherché à répondre à d'autres enjeux que la mise en œuvre de politiques structurelles capables de mettre fin à la pauvreté. Ces politiques ont eu pour objectif de résoudre des problèmes d'ordre ou de sécurité, de moralité ou de santé publique, en érigeant les pauvres en obstacles à l'harmonie sociale, à la modernité ou à la concorde nationale. Comme il l'écrit : « La pauvreté est cette faiblesse, cette absence de défense qui attire la puissance du fort comme le vide appelle le plein. » Le politique, observe-t-il, a donc longtemps occulté la pensée des plus pauvres sur l'ordre, l'utilité, le don, ou encore sur les mesures prises à leur égard. Dans cette continuité historique, les politiques d'APD s'inscrivent souvent dans une même logique descendante, paternaliste et conditionnée.

Les politiques d'APD ne peuvent plus être des politiques de charité, fondées sur le bon vouloir des États les plus riches et le principe du don. Elles doivent progressivement se transformer en mesure de justice sociale et fiscale, pérenne, adossée à un cadre juridique contraignant, instrumentalisant le droit international et les droits sociaux tels qu'ils sont reconnus, partagés et amendés par l'ensemble de la communauté internationale. Ces droits doivent être sanctuarisés. Un constat

s'impose dès lors avec force : la dépendance entretenue par l'APD empêche l'autonomisation réelle des États bénéficiaires.

L'échec des politiques d'APD semble aujourd'hui manifeste. Lorsque le principal bailleur de fonds – les États-Unis – se retire, de nombreux États africains ou latino-américains se retrouvent dans l'incapacité de poursuivre des politiques publiques vitales, qu'il s'agisse de la lutte contre le VIH, le paludisme l'assistance vitale aux populations victimes de crises⁸. Ce constat illustre une réalité troublante : l'APD a contribué à maintenir certains États dans une dépendance structurelle vis-à-vis de l'Occident, sans leur permettre de conquérir une autonomie budgétaire durable. Aide publique, sans doute. De développement ? La question reste entière.

Pour sortir de cette impasse, un renversement du modèle de gouvernance de l'aide semble indispensable. Comme l'affirme Pierre Micheletti⁹, une évolution du fonctionnement et de la gouvernance des instances existantes et une diversification des États contributeurs apparaissent désormais inévitables. Il est également nécessaire de repenser la logique de fléchage de l'aide imposée par les pays donateurs, souvent perçue comme une instrumentalisation de l'aide publique au développement à des fins d'influence géopolitique – un point que Pierre Micheletti met clairement en lumière. Les décisions en matière d'aide ne peuvent plus rester l'apanage des seuls pays donateurs. Elles doivent reposer sur une véritable équité entre les États, donateurs et bénéficiaires, donner la voix aux populations concernées et garantir une gouvernance partagée par tous les acteurs impliqués. Mais cette réforme des instances ne saurait suffire si l'on ne remet pas aussi en cause les logiques économiques et idéologiques qui sous-tendent l'architecture actuelle de l'aide.

L'un des arguments les plus fréquemment avancés par les économistes libéraux – et plus encore par les idéologues de la droite dure – contre l'APD concerne sa supposée mauvaise utilisation, et la nécessité d'ériger des garde-fous pour en garantir l'efficacité. Le système actuel de mise en œuvre de l'APD en est largement issu : aides saucissonnées, distribution au compte-goutte, durées des programmes très courts, *via* des appels à projets dont les orientations sont prédéfinies par les bailleurs de fonds, en fonction de leurs propres priorités. Ces projets sont ensuite rigoureusement « monitorés », « évalués » tous les six mois, quand bien même ils s'inscrivent dans des cycles de trois ans – périodes largement insuffisantes pour mettre en place des politiques de long terme dans les domaines de la santé, l'éducation ou le développement communautaire.

Ce morcellement et ces exigences de redevabilité constantes sont des freins à l'impact de l'aide : ils corsètent son efficacité temporelle, isolent les projets les uns des autres, mettent en concurrence les organisations, et renforcent un climat délétère, où ni l'initiative ni la responsabilité

ne sont encouragées. Ils alimentent un ressentiment croissant parmi les gouvernés comme les gouvernants. Ces critiques, d'ailleurs, trouvent un écho dans les débats autour des aides sociales. L'économiste Esther Duflo, dans *Repenser la pauvreté*¹⁰ – ouvrage qui lui a valu le prix Nobel d'économie en 2019 –, déconstruit le stéréotype selon lequel les aides sociales rendraient paresseux. « Ce qui est intéressant, c'est que si on se pose la question pour soi-même, en général, on ne donne pas la même réponse. On se dit : "Non, moi, si je recevais des aides, ça ne me rendrait pas paresseux. Mais les autres, oui" ». Or, dans toutes les expériences observées, aucun effet de découragement n'a été constaté : au contraire, les aides sociales restaurent la confiance et encouragent l'action. « La plupart des gens veulent jouer un rôle positif dans la société, travailler, être intégrés... C'est beaucoup plus important, en fait, que de se reposer toute la journée. »

Pourquoi, dès lors, ce raisonnement ne serait-il pas applicable aux États eux-mêmes ? Dès lors que des mécanismes institutionnels de redistribution existent, qu'ils sont automatiques et pérennes, il n'appartient plus aux États donateurs de surveiller la manière dont l'aide est utilisée. La redevabilité doit s'exercer à deux niveaux : d'abord, par les gouvernements aidés vis-à-vis de leurs propres citoyens – garants de l'action publique et juges ultimes de sa légitimité. Cette redevabilité sera d'autant plus exigeante que les discours victimaires ou anti-impérialistes auront perdu en crédibilité. Ensuite, elle renforcera la responsabilité directe des gouvernants face à leurs populations, dans la gestion des réussites et des échecs des politiques mises en œuvre avec des moyens accrus, plus souverainement maîtrisés. Ce changement de perspective est d'autant plus nécessaire que les conditions politiques et budgétaires des pays du Nord rendent leur engagement de moins en moins prévisible. Il n'est plus acceptable qu'en 2024, la majorité des pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD voient leur budget national et leurs services publics essentiels dépendre de cette même APD – et donc, indirectement, des humeurs politiques ou des contraintes budgétaires des grands pays donateurs.

Dans un contexte où les budgets des pays du Nord sont de plus en plus contraints par leur endettement, le coût de leurs modèles sociaux et la hausse exponentielle présente et à venir des dépenses militaires, l'APD risque de devenir une variable d'ajustement budgétaire récurrente. Le démantèlement brutal de l'USAID par Donald Trump ou les propos de Elon Musk n'ont fait qu'accélérer une tendance déjà visible : les réductions drastiques des budgets de l'aide, notamment occidentale. Ce désengagement met en lumière les limites structurelles du modèle de financement actuel de l'aide humanitaire.

Face à cette fragilité croissante, les appels à réformer en profondeur le financement de l'aide se multiplient. Le Sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial, qui s'est tenu les 22 et 23 juin 2023, a d'ailleurs donné lieu à une prise de parole commune de plusieurs acteurs

humanitaires appelant à des réformes en profondeur. L'une des pistes de financement évoquées consiste notamment à compenser le plafonnement des fonds publics par une mobilisation plus ambitieuse des financements privés. Il n'est plus admissible que certaines entreprises affichent des profits boursiers colossaux, tout en réduisant leurs engagements RSE ou leurs contributions aux fonds privés de solidarité.

Comme le rappelle Pierre Micheletti, les années 2023-2024 ont été marquées par une chute brutale de ces contributions : de 10,2 milliards de dollars en 2022, elles sont passées à 7,3 milliards pour l'aide humanitaire internationale. Et pourtant, comme le souligne Oxfam dans son rapport sur l'inflation des dividendes, près de la moitié des 100 plus grandes entreprises françaises cotées ont versé plus de 50% de leurs bénéfices en dividendes ou rachats d'actions¹¹. TotalEnergies, à elle seule, a redistribué plus de 61 milliards d'euros à ses actionnaires entre 2011 et 2021. Gabriel Zucman, de son côté, documente l'existence d'une richesse liquide massive échappant à toute fiscalité¹², pendant que les États peinent à financer leurs modèles sociaux. Dès lors, la piste d'un mécanisme fiscal mondial revient avec insistance dans les débats. Face à ce constat, Thomas Piketty, dans *Le Capital au XXI^e siècle*¹³, plaide pour une fiscalité mondiale, affranchie des agendas électoraux ou impérialistes. Il appelle à une « réactualisation du programme social-démocrate et fiscal libéral du siècle dernier », avec un impôt progressif sur le revenu et sur le capital, assorti d'une très grande transparence financière. Cet impôt mondial permettrait selon lui d'endiguer la spirale inégalitaire et de réguler la concentration croissante des patrimoines à l'échelle planétaire.

Peut-on alors imaginer, dans la lignée de cette proposition, une contribution mondiale obligatoire, prélevée automatiquement sur les budgets nationaux en fonction de leur richesse, pour alimenter une caisse globale de solidarité à destination des États les plus pauvres ? Une chose est sûre : tant que les engagements internationaux ne deviendront pas contraignants, l'APD restera un vœu pieux. L'essentiel réside dans la création des conditions d'automatisme et d'intangibilité de l'APD. Celle-ci ne doit plus rester un objectif théorique, jamais atteint, comme les 0,7% du PIB fixé par l'OCDE et entériné par une résolution de l'ONU en 1970 – dont moins de 20% relèvent encore aujourd'hui de la subvention directe. L'APD doit devenir un outil juridique et budgétaire contraignant, déconnecté des alternances politiques, garantissant ainsi le respect durable des droits sociaux fondamentaux.

Un cadre de coopération international basé sur le multilatéralisme et la solidarité

Décoloniser l'APD implique donc de ne pas se contenter d'un changement de discours ou d'intention, mais bien de repenser les modalités concrètes de la coopération internationale. Il s'agit

de construire un nouveau cadre, fondé sur la solidarité, l'égalité entre les États, et la mise en commun des savoir-faire au service de l'émancipation. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'importance d'accompagner les États dans la construction de leurs services publics et l'amélioration concrète des conditions de vie de leurs populations. C'est là tout le rôle de la coopération internationale. Celle-ci doit être plus juste, plus équitable, et valoriser pleinement l'ensemble des savoir-faire – qu'ils proviennent du Nord ou du Sud. Une coopération qui relance les échanges entre professionnels, étudiants, chercheurs ou praticiens, sans que leur passeport ne constitue une barrière. Ce type de coopération existe déjà, souvent dans l'ombre des grandes institutions, dans plusieurs pays du Sud global, comme le Brésil ou Cuba. Il convient non seulement de le préserver, mais de le renforcer, car il incarne de manière concrète les principes du multilatéralisme tel qu'il devrait être pratiqué : la réciprocité, la reconnaissance mutuelle et l'autonomisation collective.

Le Brésil, dès les années 1970, au moment de la montée en puissance des politiques d'APD, a cherché à se démarquer en proposant une approche alternative. Refusant les logiques impérialistes souvent associées à l'APD traditionnelle, mais sans pour autant sombrer dans l'angélisme, le Brésil a construit une politique de coopération fondée sur une matrice idéologique équilibrée, ancrée dans le respect de la souveraineté, de l'autonomie des peuples et dans une vision solidaire du développement¹⁴. Ce choix l'a naturellement conduit à s'inscrire dans une dynamique multilatérale, en donnant vie à la coopération pour le développement Sud-Sud (CDSS), dans le cadre des Nations unies, mais aussi à travers des partenariats bilatéraux. Cette orientation a trouvé une traduction particulièrement concrète et ambitieuse sous les mandats du président Lula. Le Brésil est alors devenu un acteur engagé et reconnu au sein des grands programmes multilatéraux : il a apporté un soutien conséquent au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), au Programme alimentaire mondial (PAM), ou encore à la reconstruction d'Haïti. Ces engagements ont été portés par une volonté affirmée de rompre avec le modèle hiérarchique Nord-Sud. Cela s'est accompagné d'une déconstruction lexicale assumée : le Brésil refuse les termes de « donateur » et de « bénéficiaire », jugés trop connotés, et leur préfère les notions de « solidarité », d'« autonomie » ou encore de « diversité des solutions ». Le Brésil a engagé une véritable décolonisation de la grammaire de l'aide publique au développement : au-delà des mots employés, c'est l'ensemble des représentations, des rapports de pouvoir implicites et des logiques verticales de l'aide qui sont remis en question. C'est un changement de syntaxe politique autant que de vocabulaire – une tentative de redéfinir en profondeur les règles de la coopération internationale.

Ce changement de paradigme ne s'est pas limité au discours. Il s'est incarné dans des projets de coopération concrets, mobilisant l'expertise brésilienne en matière d'innovation sociale. Le

programme Bolsa Família a ainsi été exporté dans plusieurs pays d'Amérique latine, et notamment à Haïti, après le séisme. Le Brésil a également partagé ses avancées en agronomie tropicale avec des pays d'Afrique subsaharienne, à travers des projets agricoles à haut rendement (notamment la culture du coton au Mali, au Bénin, au Burkina Faso et au Tchad), ainsi que son savoir-faire en matière de formation professionnelle dans des pays africains lusophones, tels que l'Angola, le Mozambique ou la Guinée-Bissau.

Ce cadre de coopération, bien que fragilisé durant la présidence de Jair Bolsonaro, reste profondément ancré dans la diplomatie brésilienne et connaît un regain d'actualité depuis le retour au pouvoir de Lula. Il confère au Brésil un capital politique et diplomatique considérable, car il s'inscrit dans un discours cohérent sur la défense des valeurs démocratiques, de la solidarité internationale et du multilatéralisme. Contrairement à d'autres États, notamment occidentaux, le Brésil parvient à maintenir cette posture sans se voir accusé de double discours, en raison de l'alignement visible entre ses principes affichés et ses actions sur le terrain. À rebours des visions ultraréalistes des relations internationales qui dominent aujourd'hui, on pourrait donc se demander si porter et incarner des valeurs progressistes ne constituent pas, en réalité, une manière bien plus efficace d'être entendu, de renforcer son poids diplomatique, et donc, *in fine*, sa puissance.

1. Pierre Jacquet, « **Les enjeux de l'aide publique au développement** », *Politique étrangère*, n°4, 2006, pp. 941-954.
2. Pierre Micheletti, **L'impérative nécessité de changer le modèle de financement de l'aide humanitaire internationale**, Fondation Jean-Jaurès, 4 mars 2025.
3. Nicolas Truong, « **L'internationale réactionnaire, ou comment trois familles de pensée se retrouvent dans leur détestation du progressisme** », *Le Monde*, 29 mars 2025.
4. Stéphane Dufoix, *Décolonial*, Paris, Anamosa, 2023.
5. Jean-François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006.
6. Achille Mbembe, « **Les putschs en Afrique de l'Ouest annoncent la fin d'un cycle qui aura duré près d'un siècle** », *Le Monde*, 4 août 2023.
7. Philippe Sassier, *Du bon usage des pauvres : histoire d'un thème politique (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2014.
8. Laurence Caramel, Mathilde Boussion, Jules Crétois, Marine Jeannin et Florence Miettaux, « **Le gel des aides américaines alimente la crainte d'une reprise de l'épidémie de sida : « Des gens vont mourir »** », *Le Monde*, 19 février 2025.
9. Pierre Micheletti, *op. cit.*, Fondation Jean-Jaurès, 4 mars 2025.
10. Abhijit V. Banerjee et Esther Duflo, *Repenser la pauvreté*, Paris, Seuil, 2012.
11. Oxfam, **Multinationales et inégalités multiples**, 2024.
12. Gabriel Zucman, *The hidden wealth of nations: The scourge of tax havens*, University of Chicago Press, 2015.
13. Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.
14. Robert Muggah et Eduarda Passarelli Hamann, « **Le Brésil et sa généreuse diplomatie : un dragon amical ou un tigre de papier ?** », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement*, n°3, 2012.